

## Marché du travail

Le droit du travail en Suisse est particulièrement libéral. La plupart des clauses régissant les rapports de travail reposent sur des négociations individuelles et des conventions passées entre employés et employeurs. En comparaison avec l'UE, les dispositions juridiques comprennent moins de prescriptions et permettent ainsi une liberté sensiblement plus élevée en matière de réglementation.

<b>Salaires</b>	Le salaire est négocié individuellement. Des salaires conventionnels et des salaires minimums n'existent que dans peu de branches. Une allocation de fin d'année équivalant à un mois de salaire est d'usage.
<b>Coûts salariaux accessoires</b>	Les coûts accessoires à charge de l'employeur (AVS/AI/APG, AC, LAA, LPP, allocations pour enfant <sup>1</sup> ), qui représentent env. 15%, sont nettement inférieurs à ceux en vigueur dans les pays voisins (p. ex. Allemagne environ 25%, France environ 50%).
<b>Durée du travail</b>	En Suisse, la durée maximale du travail est de 45 heures par semaine pour les entreprises industrielles, le personnel de bureau et de vente, de 50 heures pour tous les autres cas. La durée moyenne du travail en Suisse est de 42 heures, réparties du lundi au vendredi. Outre cette durée du travail élevée, la région bâloise offre aussi une productivité du travail particulièrement élevée.
<b>Vacances</b>	Les employés âgés de 20 à 50 ans ont droit en Suisse à 20 jours (4 semaines) de vacances par année. Une indemnité de vacances supplémentaire n'est pas d'usage.
<b>Résiliation, délais de congé</b>	Les employeurs et les employés peuvent en principe résilier les rapports de travail en respectant les délais de congé. Des justifications ne sont pas nécessaires. Celui qui reçoit la résiliation peut exiger l'indication écrite d'un motif. Des résiliations sous réserve de modification sont possibles. Les rapports de travail peuvent débiter avec un temps d'essai de 3 mois au plus, pendant lequel la résiliation peut intervenir dans un délai de 7 jours. Le délai de congé est d'un mois pendant la première année d'emploi, de 2 mois de la 2 <sup>e</sup> à la 9 <sup>e</sup> année, et ensuite de 3 mois <sup>2</sup> .
<b>Culture du dialogue, pratiquement pas de grèves</b>	Des représentations des employés existent surtout dans les grandes entreprises et n'ont ni droits de participation ni droits de décision. Des rapports de partenariat prévalent entre les employeurs et les syndicats. Les conflits de travail doivent être réglés à la table de négociations. Les compromis ainsi obtenus contribuent à la satisfaction et à la stabilité en Suisse. De ce fait, les grèves sont rares.
<b>Niveau de formation</b>	Les travailleurs suisses sont particulièrement bien formés. Plus de 53% ont accompli une formation du niveau secondaire et 34% disposent d'une formation de l'échelon tertiaire. Plus de 23% de la population résidente sont en possession d'un titre universitaire <sup>3</sup> .
<b>Langues</b>	Avec un taux de 36%, la région bâloise possède la plus grande part d'employés parlant l'anglais en Suisse. En outre, la plus grande partie de la population possède des connaissances de base de l'anglais. Alors que l'allemand est la langue locale prépondérante, env. 31% de la population maîtrise le français et 14% l'italien <sup>4</sup> .
<b>Population internationale exerçant une activité lucrative</b>	De par sa proximité géographique avec la France et l'Allemagne, la région bâloise profite d'un large pool de travailleurs. Plus de 50 000 frontaliers y viennent quotidiennement travailler. Des employés d'autres nationalités travaillent dans les entreprises locales. 30% des personnes exerçant une activité lucrative viennent de l'étranger.

<sup>1</sup> Assurance-vieillesse et survivants / assurance-invalidité, assurance-chômage, assurance-accidents obligatoire, prévoyance professionnelle; pour d'autres détails, voir la feuille d'information séparée «Aperçu des assurances sociales».

<sup>2</sup> Art. 335 CO

<sup>3</sup> Office fédéral de la statistique (2008), lexique statistique de la Suisse: statistique des formations acquises

<sup>4</sup> Office fédéral de la statistique (2005), Le paysage linguistique de la Suisse